

DÉBAT PUBLIC MONTAGNE D'OR EN GUYANE

7 mars - 7 juillet 2018



QUI SOMMES-NOUS ?



Le Réseau NEMO (Non à l'Exploitation de la Montagne d'Or) est un groupe de citoyens et de lanceurs d'alerte

opposés au mégaprojet de mine aurifère industrielle Montagne d'Or. Il a été créé le 7 mars 2018, au moment du lancement du Débat Public - Montagne d'Or en Guyane (DPMO). Son objectif est de produire et communiquer des analyses afin de convaincre la population et les pouvoirs publics de la nécessité de rejeter le projet Montagne d'Or.

Contact : Harry HODEBOURG, Animateur

nemoguyane@gmail.com



CAHIER D'ACTEUR

MONTAGNE D'OR : DES DÉGÂTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX INACCEPTABLES

PRÉAMBULE

Le projet porté par la Compagnie Minière Montagne d'Or (CMO), consortium constitué des sociétés Nordgold et Columbus Gold, est le premier projet d'exploitation d'une mine aurifère à ciel ouvert de taille importante en Guyane et serait la plus grande jamais réalisée sur le territoire français.

Selon nous, il entraînerait des dégâts sociaux et environnementaux inacceptables pour la population et le territoire.



DÉGÂTS SOCIAUX

Vives tensions sociales

En mars et avril 2017, la Guyane a connu un mouvement social de grande ampleur. Une des revendications populaires était les retombées insuffisantes de l'activité du Centre Spatial Guyanais (CSG) pour l'ensemble du territoire. Le centre spatial a d'ailleurs été bloqué durant plusieurs semaines. Pourtant avec une présence pérenne sur le territoire depuis plus de 50 ans, environ 10 000 personnes (en emplois directs et indirects) travaillent autour de l'activité spatiale, ce qui génère des retombées financières non-négligeables et fait du CSG un acteur économique majeur en Guyane. Cela donne une idée de la contestation que pourrait entraîner la concrétisation du projet Montagne d'Or : une exploitation d'une ressource non-renouvelable au bénéfice essentiellement d'actionnaires russes et canadiens sur une période limitée. Le terme « prédateurs » a largement été utilisé par les Guyanais concernant ces industriels. On a aussi parlé de « pillage » du trésor des générations futures guyanaises. En cas de concrétisation, il est à craindre une résurgence de la contestation sociale de la part d'une population largement opposée au projet, avec des risques d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens, potentiellement incontrôlable par l'État.

Les premières tensions sont déjà réelles et sérieuses.

Dans la nuit du 18 au 19 janvier 2018, la façade du siège de la CMO à Rémire-Montjoly a été dégradée.

Le 3 avril, la réunion générale d'ouverture du DPMO à Saint-Laurent-du-Maroni a été très mouvementée.

Pire encore, le 5 avril à Cayenne, la réunion publique a été interrompue après des affrontements physiques¹. Le président de la Commission Particulière du DPMO a reconnu qu'il n'avait jamais assisté à un débat public aussi tendu. A Awala-Yalimapo² ce fut houleux et, à Mana, des citoyens ont tenu des propos très durs à l'encontre de la CMO.

Le 22 mai, à Saint-Laurent-du-Maroni, Christophe Pierre, leader de la Jeunesse Autochtone de Guyane a conclu son vibrant plaidoyer anti-Montagne d'Or par ces mots : « Là, vous vous êtes condamnés à avoir le plus farouche

des ennemis. Vous êtes condamnés à avoir devant vous les Peuples premiers. On se prépare à l'affrontement, à la résistance. »³.

« Affrontement » : le mot a été lancé. La Montagne d'Or divise donc profondément la population de la Guyane et nous craignons de graves troubles à l'ordre public en cas de concrétisation, sans compter le risque de l'établissement d'une Zone A Défendre (ZAD) sur le site.

L'État, en connaissance de cause, prendrait donc une décision très lourde en validant ce projet, rejeté par une large partie de la population guyanaise.

Un modèle de société imposé et un dérèglement de la structure sociale de l'Ouest guyanais

Ce projet est aussi une tentative par des éléments extérieurs d'imposer à la Guyane un modèle de société qui n'est pas le sien. Ainsi Rock Lefrançois, alors Directeur de la CMO, déclarait le 27 juin 2016 au journal France-Guyane : « Je vois l'Ouest guyanais devenir un camp minier ». Une telle tentative d'ingérence dans la politique de développement du territoire est inacceptable. Nous pensons que l'Ouest guyanais mérite mieux que de devenir un camp minier.

De même, former de jeunes guyanais aux métiers de la mine aurifère, qui n'est pas un secteur d'avenir, comporte un risque de déperdition de matière grise au détriment d'autres secteurs indispensables au développement de la Guyane (éducation, santé, nouvelles technologies, énergies renouvelables, agriculture et pêche, tourisme, etc.). Bien plus grave encore, ces jeunes formés avec les deniers publics aux métiers de la mine se retrouveront dans quelques années sans perspectives d'avenir lorsqu'au bout de sa période d'exploitation (12 ans) le site fermera.

Nous avons également noté l'assertion suivante dans le Document du Maître d'Ouvrage (DMO) à la page 102 : « L'aménagement de la piste Paul-Isnard pourrait ainsi se révéler être une source d'opportunités [...] pour l'installation spontanée de foyers d'habitation. » Cette affirmation est très surprenante car « l'installation spontanée de foyers d'habitation » est parfaitement illégale. En

1 France-Guyane du 7 avril 2018, Débat de la Montagne d'Or, entre discorde et véhémence

2 France-Guyane du 27 avril 2018, Montagne d'Or : débat houleux et dialogue de sourds

3 France-Guyane du 25 mai 2018, « On se prépare à l'affrontement »

effet, toute construction d'habitation est soumise à des règles et permis. La CMO assume-t-elle de favoriser un front pionnier de nouveaux migrants ? De plus, cette voie pénétrante ne facilitera-t-elle pas l'accès vers des sites d'orpaillages illégaux voire l'atteinte à la ressource cynégétique déjà largement menacée ?

Un possible renforcement de l'orpaillage illégal

La concrétisation du projet Montagne d'Or ainsi que d'autres projets de mines industrielles renforceraient sans aucun doute l'image de la Guyane en tant que nouvel Eldorado. Le projet de la CMO constitue donc une véritable tête de gondole.

Des citoyens démunis des pays voisins seraient encore plus enclins à tenter leur chance dans l'orpaillage en Guyane même sans autorisation d'exploitation.

Donc l'établissement d'une méga-mine légale ne ferait que renforcer l'orpaillage illégal contrairement à ce qui est souvent proclamé par la CMO.

Pour rappel, le nombre de sites d'orpaillage illégal en 2017 a bondi de 300 à 600 malgré (et donc plutôt « grâce à ») l'installation de toujours plus de mines légales⁴.

L'orpaillage légal et l'orpaillage illégal se nourrissent l'un de l'autre. Comme l'a dit le Capitaine de gendarmerie Viard, spécialiste des opérations Anaconda : « Il faut

savoir qu'entre l'orpaillage régulier et l'orpaillage irrégulier, la frontière est aussi mince qu'une feuille de papier à cigarette. »⁵

Les orpailleurs illégaux, sans moyens, ont besoin des activités de prospection des légaux pour savoir où sont les filons. Ils établissent souvent leurs chantiers juste à côté ou après la fin d'un chantier légal pour ramasser la ressource résiduelle. Les illégaux ont besoin des réseaux logistiques de la filière légale qui ramènent du carburant et du matériel. On mutualise les moyens. Il y a aussi l'entraide des hommes en milieu amazonien. Quand un orpailleur illégal est malade, il se présente sur les sites légaux pour se faire soigner voire se faire évacuer par les secours en hélicoptère vers l'hôpital. Pierre Paris, Président de la CMO le reconnaît dans France-Guyane du 5 décembre 2017 : « Sur nos concessions et aux alentours, on décompte environ 500 orpailleurs illégaux. Nos salariés font face à une situation difficile. Ils sont sollicités par des orpailleurs illégaux malades et blessés qui leur demandent de l'aide. En tant que citoyens, ils leur portent assistance et contactent le Samu. »

Nous sommes bien loin de l'allégation selon laquelle l'orpaillage légal ferait fuir les illégaux !

HORREUR ÉCOLOGIQUE

Les impacts environnementaux d'une exploitation de la Montagne d'Or seraient considérables et une aberration à une époque où la préservation de l'habitabilité de notre planète et la lutte contre l'extinction des espèces sont devenus des enjeux majeurs.

Une biodiversité exceptionnelle menacée

Le projet Montagne d'Or se situe au cœur d'une Réserve biologique intégrale (RBI) de 64 373 hectares.

Selon la Fiche thématique « La préservation de la biodiversité » émise par la CMO en avril 2018⁶, on a inventorié dans le périmètre minier plus de 2100 espèces végétales et animales, inventaire non exhaustif, le travail scientifique n'étant pas achevé.

Ce document, en page 7, évoque :

« Les principaux impacts appréhendés sur les espèces et les communautés faunistiques et floristiques seraient : perte d'habitats, nuisances sur les espèces,

associées à la dégradation des conditions du milieu (polluants atmosphériques, émissions de poussières, bruit, vibrations, lumière, et présence humaine), risque de blessures et mortalités de la faune, dérangement de la faune aquatique associé aux modifications des conditions hydrologiques et de la qualité des criques. »

Face à cette destruction partielle et perturbation de cet écosystème exceptionnel, la CMO se retranche derrière la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC). Pourtant, une séquence ERC de cette ampleur n'a jamais été menée sur le territoire. De plus, Nordgold et Columbus Gold n'ont jamais opéré ni en territoire amazonien ni sous législation française donc leur expérience et leur expertise en la matière sont inexistantes. Enfin, peut-on vraiment « compenser » la perte d'une biodiversité exceptionnelle comme celle de cette RBI ?

4 <https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane-mauvais-chiffres-lutte-contre-sites-clandestins-553831.html>

5 MenMoMag le Magazine de la Guyane de juillet-août 2004, Dorlin, là où l'or et l'homme sont exploités

6 https://montagnedor.debatpublic.fr/images/Documents-Mo-montagnedor/Montagnedor-CMO-Fiche_th%C3%A9matique-biodiversite-V1.compressed.pdf

Des intrants chimiques en quantités colossales

78 900 tonnes d'explosifs, 36 000 tonnes de cyanures⁷, acide chlorhydrique, chaux et autres éléments, voilà le cocktail chimique nécessaire à l'extraction.

Des intrants chimiques qui seront importés, transportés, stockés et « recyclés » sur la terre de Guyane.

Pour rappel, la toxicité du cyanure n'est plus à prouver au point que les députés européens ont demandé son interdiction dans l'industrie minière des états membres via deux résolutions en 2010 et plus récemment en avril 2017⁸.

Après la lixiviation, les boues contaminées au cyanure seront stockées dans des bassins de rétention. Les risques de débordement de ces bassins à cause d'une pluviométrie exceptionnelle voire de rupture de digue sont réels. Le BRGM indique dans un rapport de 2013 : « La présence de larges quantités de boue liquide, chargées en produits dangereux derrière des digues peut avoir des effets désastreux pour l'environnement en cas de fuite ou de rupture de ces digues. »⁹

La CMO certifie à la page 94 du DMO : « Le risque de rupture de digue sera maîtrisé. »

Nous avons du mal à croire une telle affirmation péremptoire d'autant que ce ne sont pas moins de 25 ruptures de

digue qui ont eu lieu dans le monde depuis 2000 dont les catastrophes de Baia Mare (Roumanie, 2000), Mount Polley (Canada, 2014), Bento Rodrigues dit le « Fukushima brésilien » en 2015 et très récemment, le 4 juin 2018 à Urique (Mexique), où l'effondrement d'un mur de bassin de rétention a causé 3 morts et 7 disparus¹⁰. Notons une nouvelle fois que les sociétés Nordgold et Columbus Gold n'ont aucune expérience de stockage de déchets miniers en milieu amazonien.

Une usine à gaz à effet de serre

L'exploitation de la Montagne d'Or nécessite des rotations de camions tombereaux 24h/24 entre la fosse et l'usine pour un total de 219 millions de litres de fuel consommés.¹¹

Ce projet nécessite aussi 135 GWh d'électricité en pointe (Source : DMO, page 36) pour faire fonctionner l'usine de cyanuration.

Au total, la combustion de fuel des camions ainsi que l'énergie nécessaire à l'usine, dont la production en énergies renouvelables n'est pas garantie, entraîneront une forte augmentation du bilan carbone de la Guyane. Ce projet est donc totalement contraire à l'Accord de Paris sur le climat signé à l'issue de la COP21, en décembre 2015.

CONCLUSION

Le projet Montagne d'Or nous paraît indubitablement néfaste pour la Guyane.

Les différents arguments développés par la compagnie et les nombreuses questions restées sans réponses pendant le DPMO ne nous ont pas permis de modifier notre opinion, bien au contraire !

Nous, Réseau NEMO, nous opposons donc fermement et définitivement à ce projet.

7 Chiffres calculés à partir des quantités annoncées en réunion par CMO le 3 avril 2018.

8 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2010-0145+0+DOC+XML+Vo//FR>; <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2017-0199+0+DOC+XML+Vo//FR>

9 <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-61968-FR.pdf>

10 <http://www.sinembargo.mx/05-06-2018/3425663>

11 Chiffres calculés à partir des quantités annoncées en réunion par CMO le 5 avril 2018.